



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

L'an deux mille seize, le lundi 30 mai à 18h00 heures, le conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 24 mai 2016, conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le maire, Laurent MARCANGELI.

Etaient présents :

M. SBRAGGIA, Mme RUGGERI-ZANETTACCI, M. VANNUCCI, Mme GUERRINI, M. PUGLIESI, Mme OTTAVY-SARROLA, M. BILLARD, Mme OTTAVY, M. VOGLIMACCI, Mme COSTA-NIVAGGIOLI, M. BALZANO, M. ARESU, Mme CORTICCHIATO, Adjointes au Maire.

M. PAOLINI, M. CAU, Mme JEANNE, M. FILONI, M. CASTELLANA, Mme SICHI, Mme NADAL, M. LUCCIONI, Mme SANNA, M. KERVELLA, M. FERRARA, Mme FALCHI, Mme SANTONI-BRUNELLI, M. BACCI, M. HABANI, M. MONDOLONI, Mme VILLANOVA, Mme MASSEI, M. LUCIANI, M. CIABRINI, Mme GRIMALDI D'ESDRA, M. BASTELICA, Conseillers municipaux.

Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

Mme BIANCAMARIA	à	M. SBRAGGIA
Mme FLAMENCOURT	à	M. LUCCIONI
Mme FELICIAGGI	à	M. CAU
M. DELIPERI	à	M. le maire

Etaient absents :

Mme BERNARD, Mme ZUCCARELLI, M. CHAREYRE, M. LEONETTI, Mme RICHAUD, Mme GUIDICELLI, Mme SIMONPIETRI, M. FALZOI, Mme GIACOMETTI, Conseillers municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	36
Quorum :	25

Le quorum étant atteint, Mme Massei est désignée en qualité de secrétaire de séance.

Séance du lundi 30 mai 2016

Délibération N°2016/155

Marché de fourniture de pièces détachées et prestations de réparations courantes des véhicules de propreté urbaine de marque Dulevo et Labor Hako au profit de la Ville d' Ajaccio
Lot 1 : Fourniture de pièces détachées et réparations courantes des machines de marque Dulevo
- Autorisation de signer et exécuter le marché

M. le maire expose à l'assemblée :

La présente consultation a pour objet la fourniture de pièces détachées et prestations de réparations courantes des véhicules de propreté urbaine de marque Dulevo et Labor Hako au profit de la Ville d'Ajaccio

La procédure choisie est celle d'un appel d'offres ouvert passé en application des articles 33 3^{al.}, 57 à 59 et 77 du Code des marchés publics.

Il s'agit d'un marché à bon de commande avec maximum et un opérateur économique.

Un avis d'appel public à la concurrence a été envoyé aux organes de publication BOAMP/JOUE le 26 février 2016. La date limite de remise des offres a été fixée au 8 avril 2016 à 11h00.

La durée du marché est de 12 mois reconductible 3 fois.

<i>Lot</i>	<i>Désignation</i>
1	Fourniture de pièces détachées et réparations courantes des machines de marque Dulevo

Les variantes n'étaient pas autorisées et les critères d'analyse des offres étaient les suivants pour l'ensemble des lots :

<i>Critères</i>	<i>Pondération</i>
1-Prix des fournitures et prestations	60%
2-Délai de livraison des pièces détachées	20%
3-Moyens techniques et humains dédiés aux prestations de réparations courantes	20%

La Commission d'appel d'offres en sa séance du 19 mai 2016 a décidé d'attribuer le lot n°1 du marché de fourniture de pièces détachées et prestations de réparations courantes des véhicules de propreté urbaine de marque Dulevo et Labor Hako au profit de la Ville d'Ajaccio; à l'entreprise ayant présenté l'offre économiquement la plus avantageuse au regard des critères d'analyse des offres.

IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL

D'autoriser Monsieur le Maire à signer et exécuter le lot n°1 du marché de fourniture de pièces détachées et prestations de réparations courantes des véhicules de propreté urbaine de marque Dulevo et Labor Hako au profit de la Ville d'Ajaccio avec la société Dulevo France et ce, pour un montant maximum annuel de 60 000.00 Euros H.T

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER

LE CONSEIL MUNICIPAL

Ouï l'exposé de Antoine PAOLINI, conseiller municipal délégué

Et après en avoir délibéré

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;

Vu le Code des Marchés Publics décret 2006-975 du 1^{er} août 2006 ;

Vu l'arrêté municipal n°2015/233 du 18 février 2015 portant constitution du Comité d'ouverture des plis pour les procédures de marchés publics ;

Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 30 mai 2016 ;

Considérant le choix opéré par la commission d'appel d'offres de la Ville qui dans sa séance du 19 mai 2016 est chargée d'attribuer les marchés aux entreprises qui présentent l'offre économiquement la plus avantageuse au regard des critères d'analyse des offres ;

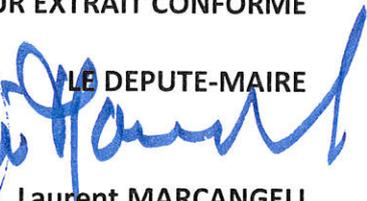
AUTORISE

A l'unanimité de ses membres présents et représentés

Monsieur le Maire à signer et exécuter le lot n°1 du marché de fourniture de pièces détachées et prestations de réparations courantes des véhicules de propreté urbaine de marque Dulevo et Labor Hako au profit de la Ville d'Ajaccio avec la société Dulevo France et ce, pour un montant maximum annuel de 60 000.00 Euros H.T

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.
(Suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME
LE DEPUTE-MAIRE

Laurent MARCANGELI



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20160530-2016_155-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/06/2016

Publication : 06/06/2016

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation

